

18 avril 2019

AT - Evolution des règles MA-RE

RTE – Window

Sommaire

1. **TOPASE (& GIPSE) : Préparation à la bascule**

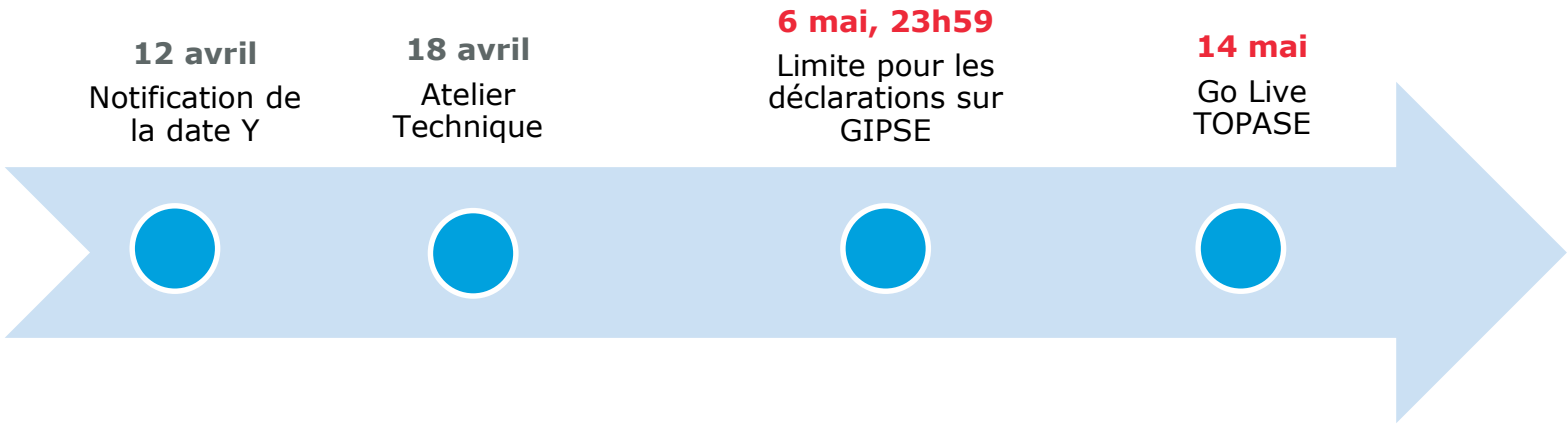
2. **TAO**



1

TOPASE : Préparation à la bascule

Calendrier & contexte



Les modalités de mise en œuvre sont décrites :

- aux articles 3.1.1.1 et 3.1.2 de la section 1 des règles RE-MA en vigueur (version v8.4)
- à l'article 7.4 des règles SSYf en vigueur
- dans les documentations techniques des applications TOPASE et GIPSE disponibles sur le site internet de RTE.

Modalités pratiques de la journée de bascule

- Conf call ouverte dès 7h30 pour toute la journée

Modalités de la conf call

Numéro de la conférence : 01 71 30 00 10

Code PIN Participant : 412 870 49 #



- Les contacts techniques doivent s'attendre à recevoir 5 mails lors de cette journée pour valider le passage à l'étape suivante



Déroulement de la journée de bascule

Tous les RP doivent ***redéclarer au moins une EDP*** *sur les guichets de 9h et 10h, a minima à PA invariant.*

Tous les RP doivent ***déclarer leurs PA J-1 sur la passerelle de 12h30***

Uniquement IJ

IJ + J-1

8h10 — Envoi des PA IJ pour les guichets de 9h et 10h

10h30 — Envoi des PA J-1 pour la passerelle de 12h30 et des PA IJ pour les guichets suivants

13h00 — Envoi des PA J-1 pour les passerelles de 15h et 16h30 et des PA IJ pour les guichets suivants

17h00 — Envoi des PA IJ pour les guichets suivants

00h30 — Envoi des PA IJ pour les guichets suivants

Si Go-live annulé :
- Transmission des PA via e-PAT et SYGA
- Dernière version de PA prise en compte par RTE = guichet de 7h

Si annonce du roll back :
- Transmission des PA via e-PAT et SYGA
- Dernière version de PA prise en compte par RTE = guichet de 8h

Si annonce du roll back :
- Transmission des PA via e-PAT et SYGA
- Dernière version de PA prise en compte par RTE = guichet de 12h

Si annonce du roll back :
- Transmission des PA via e-PAT et SYGA
- Dernière version de PA prise en compte par RTE = guichet de 16h

Si annonce du roll back :
- Transmission des PA via e-PAT et SYGA
- Dernière version de PA prise en compte par RTE = guichet de 23h

Les responsables de programmation doivent préparer les fichiers compatibles avec SYGA et E-Pat pour la journée de bascule (PA J-1 et IJ) en cas de roll back

Préconisations importantes sur TOPASE

- L'envoi des fichiers de manière anticipée (jusqu'à 7 jours au préalable) via e-PAT et SYGA ne sera pas autorisé pour les guichets postérieurs à la bascule TOPASE, c'est-à-dire les envois de fichiers pour les guichets à postérieurs au guichet de 9h le mardi 14 mai 2019.
- A partir de la bascule TOPASE, il est interdit de transmettre des programmes d'appel et des programmes de réserves via les outils historiques pour toute date d'application, hormis si une procédure de roll-back est annoncée par RTE.
- Option : Les RP qui le souhaitent peuvent envoyer leurs données J-1 le 13 mai (pour une date d'application au 14 mai) dans TOPASE afin de préparer l'initialisation des PA retenus dans TOPASE pour la journée de bascule : néanmoins les RP devront impérativement faire des envois en parallèle via les anciens canaux pour ces mêmes dates.

Nécessité d’un certificat PKI

- L’accès à TOPASE et GIPSE nécessite un certificat PKI (différent de votre certificat PKI utilisé pour les tests).
  - Si vous utilisez déjà un certificat pour accéder à e-PAT et SYGA, ce certificat vous permettra également d’accéder à TOPASE et GIPSE.
  - Il est mis à jour automatiquement par RTE
- Si vous ne disposez pas encore de certificat, veuillez en faire la demande à marketservices@rte-france.com. Attention, un délai de quelques jours peut être nécessaire entre la demande et la délivrance du certificat.

Comment accéder à TOPASE en production ?

Avec votre certificat PKI de production, vous pouvez d'ores et déjà accéder à l'environnement de production TOPASE via les URL suivantes :

Pour les IHM : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/topase-web/

Pour les API

- Dépôt de programmes d'appel : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/documents/pa/
- Consultation du statut du ticket : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/submission/status/
- Consultation de l'ACK : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/submission/ack/
- Consultation des programmes d'appel (PA report) : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/pa-report/

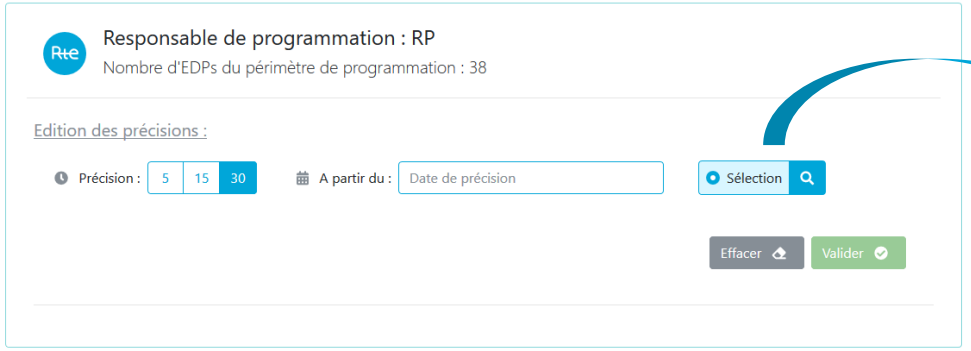
Modalités sur GIPSE

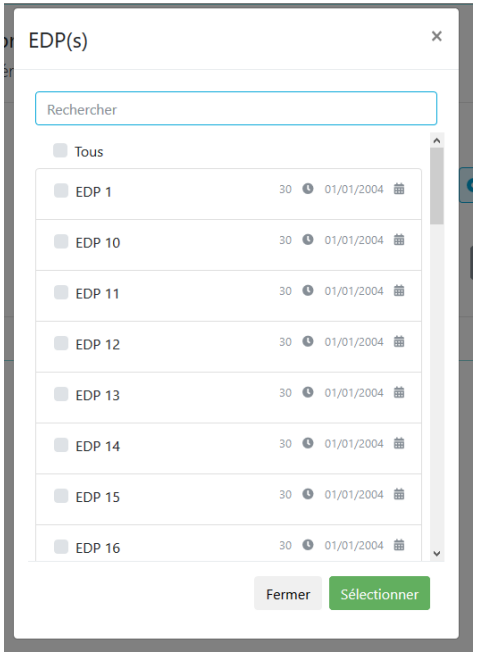
- Tout changement de résolution du programme d'appel doit être déclaré sur le portail GIPSE à partir de la date de bascule.
- Un délai de prévenance de sept jours entre la déclaration et la date d'effet étant attendu, un changement de résolution pour la date de bascule du 14 mai 2019 devra être déclaré sur le portail GIPSE **avant le lundi 6 mai à 23h59**.
- Sans déclaration, la résolution par défaut est de 30 minutes.
- Vous pouvez dès aujourd'hui effectuer vos déclarations de résolutions de programmes d'appel sur le portail GIPSE.

Comment accéder à GIPSE en production ?

Avec votre certificat PKI de production, vous pouvez d'ores et déjà accéder à l'environnement de production GIPSE et déclarer la résolution de votre programme d'appel via l'URL suivante :

https://secure-apps.services.rte-france.com/gipse/





Des questions ?



2

TAO

Adaptation de l'outil TAO pour le projet TERRE

Fonctions existantes

- Consultation des ordres spécifiques
- Refus / acceptation des ordres

Nouvelles fonctions

- Consultation des ordres standard
- Réception des programmes de marche acteurs des offres standard et spécifiques

Nota : la réception des Programmes de Marche des ordres standard est planifiée avant le démarrage de TERRE, celle des offres spécifiques après.

Nouvelle version du guide d'implémentation TAO v1.6 et du guide d'accompagnement v1.4

- ✓ **Guide d'implémentation** : présente les modalités techniques à mettre œuvre
- ✓ **Guide d'accompagnement** : permet de préciser les aspects opérationnels.

- Nouvelles versions disponibles et exemple fichier . xsd à l'adresse suivante :

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

- Liée à la mise en production de la version 4.2
- Intègrent les éléments sur les activations des offres standard et le renvoi du Programme de Marche par les acteurs.

Tests TAO

Tests possibles en pré production avec TAO à partir de début février 2018 pour :

- La consultation et les réponses pour les ordres standard,
- L'envoi du PM dans le cas d'une offre standard

Demande de réalisation de tests à adresser à l'adresse suivante :

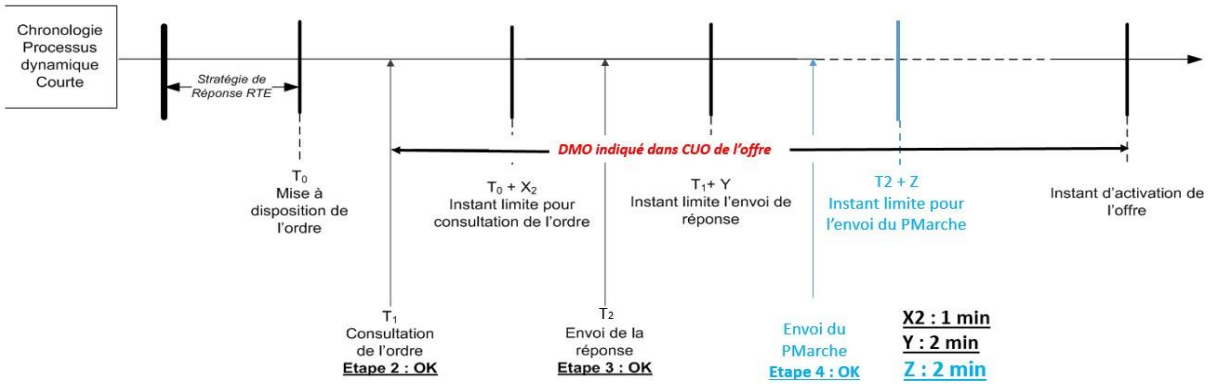
rte-refontema-tao@rte-france.com

A noter : Pour un meilleur traitement, une planification des tests est nécessaire. Toute demande devra être adressée a minima 15 jours avant la date de réalisation.

Vous pouvez nous contacter à cette même adresse pour toutes questions techniques et métiers sur ces changements dans TAO.

Tests à réaliser en octobre/novembre 2019
Dates prévisionnelles coté acteurs ?

Processus de transmission des ordres



- Plage de consultation des offres : H+20 – H+35
- Délai de consultation : 30s max
- Délai acceptation de l'ordre : 2 min max
- Délai d'envoi du PM : 2 min max.

/!\ un seul envoi de PM autorisé.

Contrôles réalisés sur les PM acteurs

- ✓ **Contrôles techniques :**
  - ✓ Tests uniquement réalisés après acceptation de l'ordre, et PM reçu dans le délais
  - ✓ PM rejeté en cas de non-conformité technique
  - ✓ 4 contrôles techniques :
    - ✓ Syntaxe du fichier (fichier illisible. Conduit à un statut « PM non reçu dans TAO)
    - ✓ Cohérence du nombre de points
    - ✓ Validité de l'offre (offre accepté, bon n° d'offre …)
    - ✓ Nombres de PM renvoyés en cas d'EDA multi EDP (un et un seul PM attendu par EDP. Rejet tous les PM en cas de non-conformité sur un PM)

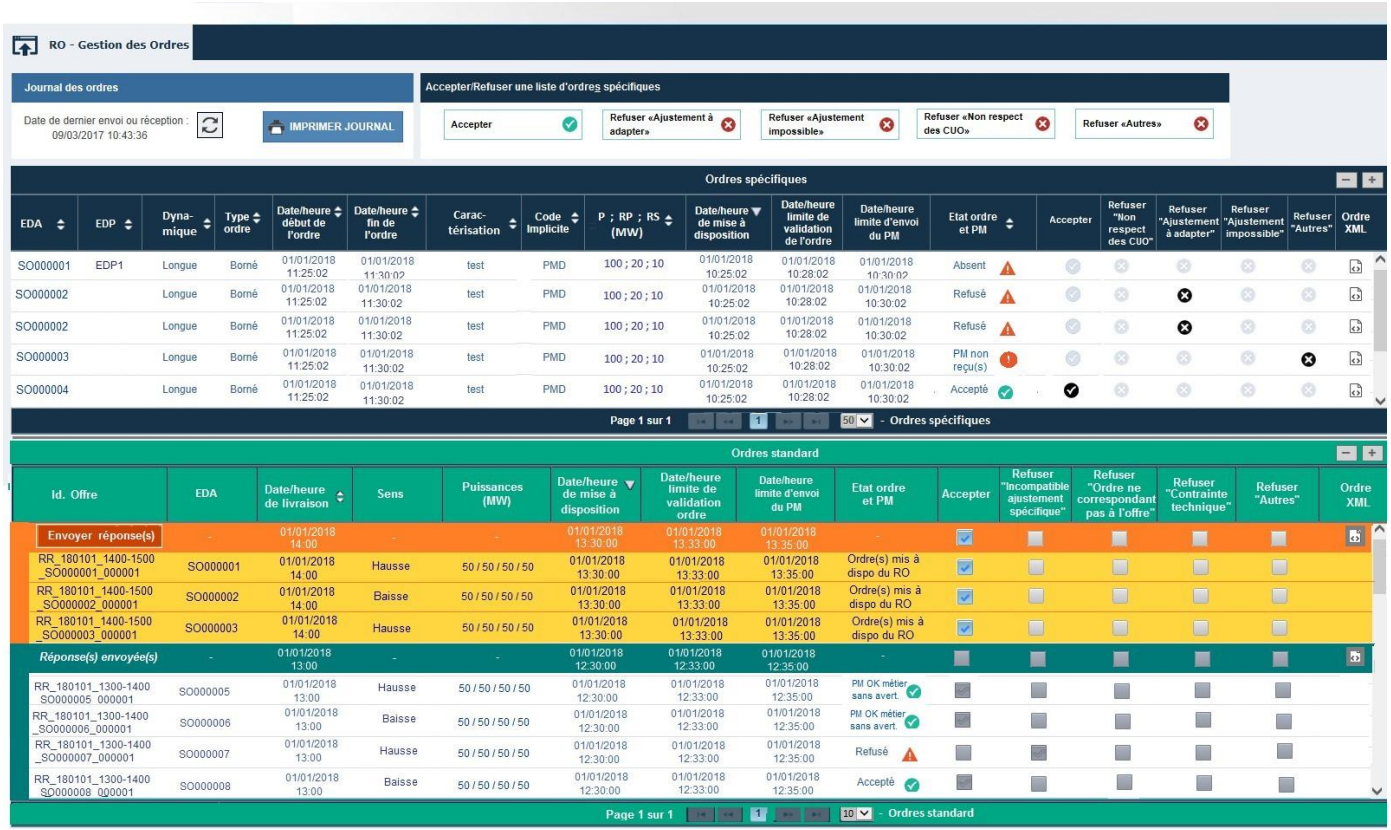
/!\ en cas de PM rejeté, pas de possibilité d'en renvoyer un autre

Contrôles réalisés sur les PM acteurs

- ✓ **Contrôles métiers:**
  - ✓ PM accepté avec Warning
  - ✓ 2 contrôles métier :
    - ✓ Valeur de PM : les valeurs décimales (avec « . ») seront tronquées à leur valeur entière
    - ✓ Fenêtre temporelle : les points en dehors de la fenêtre temporelle ne seront pas considérés

Type d'activation	PM attendu
Offre standard H/H+1	H-30' – H+1h05
Offre standard sur 23/24h	J (22h30) – J+1 (00h05)
Offre standard sur 00/01h	J-1 (23h30) – J (01h05)

Interface d'échange



Interface pour offres standard désactivée avant démarrage de TERRE

Permet de consulter la liste des ajus standard

Libellé	Symbole
Ordre(s) mis à dispo. du RO	Aucun symbole
Absent	⚠
Consulté	✓
Refusé	⚠
Accepté	✓
Réponse NOK technique	⚠
PM non attendu(s)	✓
PM attendu(s)	Aucun symbole
PM non reçu(s)	!
PM NOK technique	!
PM OK technique	✓
PM OK métier avec avert.	~
PM OK métier sans avert.	✓
PM NOK métier	!

Merci de votre participation ☺